

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an 2026, le 22 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Fontaine le Port s'est réuni à la Espace Culturel, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de ALIX-TABELING GREGOIRE, 4ème Adjoint au Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2026.

Vote
à l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BAURIN Nicolas, M. CEDILLE Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO CATHERINE, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI DIMITRI, M. LEBAS GERAUD, Mme LEMONY MAËLLE, Mme MEJANE ANAËLLE, Mme RODRIGUEZ PAULINE, M. WELSCH MATHIEU

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ALIX-TABELING GREGOIRE à M. KOWALSKI DIMITRI, Mme NOWAK ADRIENNE à M. CEDILLE Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 26/06/2026
Et
Publication ou notification du :
26/06/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI DIMITRI

2026-28 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et/ou de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est proposé à l'assemblée délibérante les modifications suivantes et qui concerne les postes annualisés du personnel service « Cantine – Périscolaire »,

– A compter de la rentrée scolaire 2026/2027, de la modification du taux d'annualisation des postes suivants :

- *Adjoint technique – emploi permanent à Temps Non Complet*
Annualisé à 33h/35ème en lieu et place de 27h26/35ème
- *Adjoint technique – emploi permanent à Temps Non Complet*
Annualisé à 26h/35ème en lieu et place de 25h17/35ème
- *Adjoint technique – emploi permanent à Temps Non Complet*
Annualisé à 15h/35ème en lieu et place de 11h22/35ème
- *Adjoint animation -emploi permanent à Temps Non Complet*
Annualisé à 27h/35ème en lieu et place de 26h06/35ème

- Le détail des effectifs de la collectivité étant à la date du 22 juin 2026 de
11 emplois permanents
- Répartition :
8 agents titulaires dont 1 agent en détachement jusqu'au 01/02/2027 et 1 poste non
pourvue.
3 agents en Contrat à Durée Déterminé
- Temps de travail : 4 Temps Complets et 7 Temps Non Complets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications proposées

ACTE le tableau des effectifs du personnel communal

Tableau en annexe

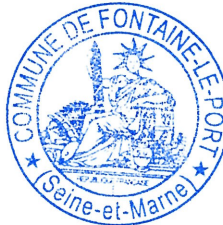
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/06/2026

Le Maire
Nicolas CEDILLE



Grades ou emplois		Catégories	Service	Effectifs		Emplois pourvu		Emplois pourvus		Temps Travail Hebdo	Date délib							Obs / Modif à prévoir			
				Temps complet	Temps Non Complet	Emploi Permanents TC	Emploi Permanents TNC	Agents titulaires ou stag	Agents non titulaires		2002-01 du 06/02/2003	18/05/2006	2010-10 du 25/03/2010	2015-09 du 09/10/2015	2018-23 création postes 04/07/2018	2022-30 modification taux horaire 15/12/2022	2023-39 du 23/12/2023	2024-22 du 10.09.24	2025-17 du 01.07.2025		
Filière administrative				2	0	2	0	2	0												CM du 22.06.2026
												</									

TOTAL AU 10/09/2024	4	7	3	7	3
---------------------	---	---	---	---	---

Tableau effectif

11 postes: 3 TC et 8 TNC

Postes pourvus 11 postes : Titulaires: 3 TC - 6 TNC / 2 Non titulaires

11 postes : Titulaires: 3 TC - 6 TNC / 2 Non titulaires

* : postes annualisés